



Le Trait d'Union Syndicaliste Charentais

Prix à l'unité : 0,60 €

Gratuit aux syndicats n° 516

Janvier 2021

P.2 Edito

P. 3 Pourquoi, comment ?

Mode d'emploi

Le maintien de la
rémunération

P. 4 Le nouveau parcours de
Formation syndicale

P.6-7 Le programme 2021

P.8 à 10 Etre acteur toute sa vie
syndicale

P. 11 à 13 Accompagner au mandat

P. 14-15 Calendrier annuel

P. 16 Accompagner au mandat (suite)

P. 17 à 20 Accompagner à la
responsabilité

P. 21- 22 Le congé de formation

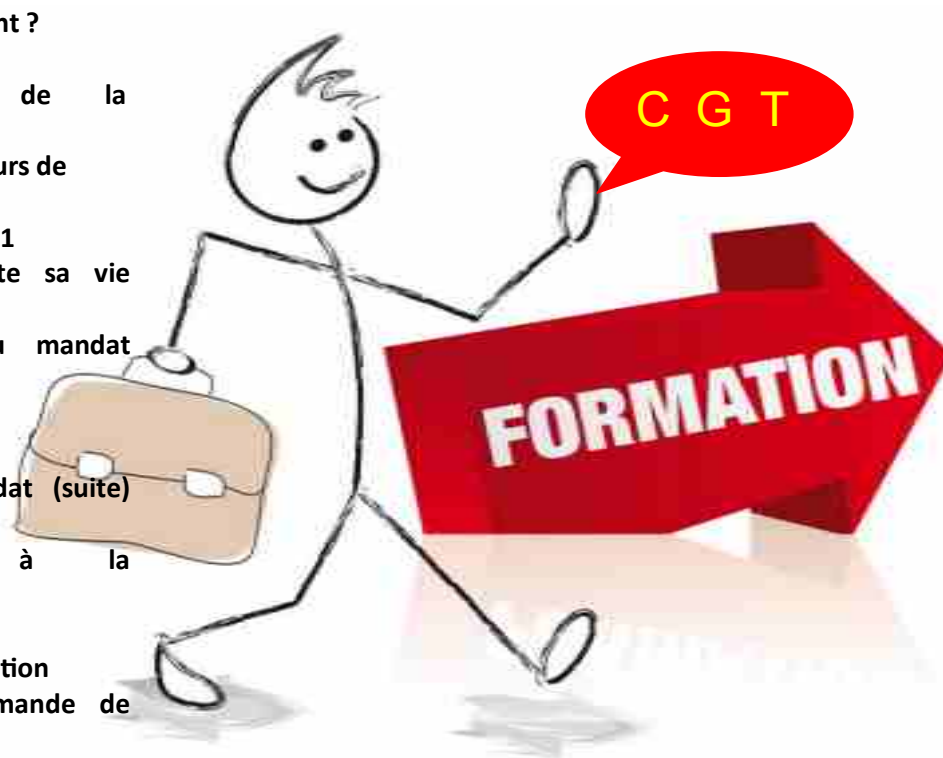
P.23 à25 Modèles de demande de
congé

P. 26 La fiche individuelle de
candidature

P.27 Schéma demande de congés

CSE

P.28 Agenda



La CGT Charente

T.U.S.C

Mensuel d'information de l'Union Départementale
des syndicats CGT

Imprimé par l'Union Départementale CGT de la Charente
Direction de publication Samantha DUMOUSSEAU
Commission Paritaire 1124 S 07263

Union Départementale CGT de la Charente

10 rue Chicoutimi - Ma Campagne
16000 ANGOULEME
Tel : 05 45 38 11 48

Contact secrétariat : ud-cgt16@orange.fr
<http://www.cgt16.fr>

Le guide de la formation syndicale 2021



L'offre de formation de la CGT évolue. Nous avons souhaité être plus proche de l'actualité sociale des entreprises en modifiant nos contenus qui se veulent plus interactifs pour favoriser les échanges et la participation active des stagiaires.

Vous avez donc, entre les mains, l'offre 2021 de la Formation Syndicale CGT en Charente.

Cet outil vise à aider les syndicats à proposer les formations CGT afin que le maximum de syndiqués deviennent acteurs et décideurs de l'activité syndicale.

C'est l'une des orientations issues du 52^{ème} Congrès Confédéral de mai 2019. La formation syndicale est désormais une priorité dans la vie de notre organisation. Le nouveau parcours de formation syndicale est dès cette année mis en œuvre dans notre UD et nos Uls. Ce nouveau parcours s'articule autour de formations remplaçant les FANS, Niveau 1 et Niveau 2. Et le 52^{ème} congrès a renforcé le rôle de la formation syndicale en rendant obligatoire le suivi du cursus dans l'ordre nouvellement établi.

Ainsi, la formation « **S'impliquer dans la CGT** » sur 1 journée devient le point d'entrée en formation syndicale pour tous les nouveaux syndiqués et ceux, adhérents depuis quelques années, qui n'ont pas encore suivi de formations. Ces formations peuvent être faites par les syndicats (sous couvert de l'UD pour la demande des numéros de session), vous les trouverez également au planning ci-joint proposées par les Uls. Puis les syndiqués seront amenés à suivre la formation « **Participer à la CGT** » qui remplace le niveau 1, avec les premières sessions dans le 2nd semestre de l'année. La formation « **Développer la CGT** » qui remplace le Niveau 2, commencera elle à être dispensée en 2022.

A partir des besoins des syndicats et des syndiqués, ce plan de formation est en lien avec l'architecture de la formation confédérale CGT. Chaque syndiqué est acteur de son engagement à la CGT et doit se voir offrir la possibilité de se former. Votre rôle est de leur proposer ces formations, de les inciter et leur expliquer la nécessité et le besoin de se former.

Cela implique deux éléments :

1/ Une réflexion collective dans le syndicat ou l'Union Locale pour répondre à des besoins bien identifiés visant à outiller le syndiqué pour lui permettre :

- Être acteur toute sa vie syndicale
- Être formé au mandat
- Être formé aux responsabilités syndicales

2/ Former davantage de formateurs afin d'étoffer nos équipes d'animation des stages.

Afin de répondre au mieux à l'adéquation offre de formation, besoins et moyens, certaines formations pourront être proposées en mutualisation avec d'autres UD de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nous espérons que cette édition de l'offre de formation syndicale en Charente contribuera à vous enrichir en savoir et savoir-faire pour gagner sur les revendications en renforçant la CGT.

A partir des aspirations des salariés, la CGT doit construire les revendications pour la conquête du progrès social.

Le guide de la formation syndicale 2021



1- Pourquoi ? Comment ?

**Construire les revendications portées par la CGT à partir des aspirations des salariés,
Rechercher l'efficacité syndicale au service des travailleurs.**

Ces deux piliers doivent nous animer pour gagner le renforcement syndical. Pour atteindre ces objectifs fixés en commun, les stagiaires devront acquérir des savoirs et savoir-faire indispensables à l'exercice de leur mandat et/ou responsabilité.

La CGT entend développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et chacun, dès l'adhésion, tout au long de sa vie syndicale et au fur et à mesure des prises de responsabilités et des mandats. Le stagiaire est au centre de la démarche pédagogique de la CGT.

Pour acquérir des savoirs et savoir-faire, trois vecteurs doivent se conjuguer :

La pratique (*c'est en forgeant qu'on devient forgeron*)

L'information par la lecture de la presse syndicale (*un homme, une femme informé(e) en vaut deux*)

La formation syndicale

Une contribution financière à hauteur de 11,00 € par jour sera demandée aux syndicats pour leurs stagiaires inscrits aux formations organisées par l'UD (hormis pour les stages CSE – SS-CT – AT-MP – AGE-FIPH). Elle permet d'organiser au mieux l'accueil des stagiaires et la prise en charge partielle des dépenses liées à la formation (notamment les repas).

2- Mode d'emploi

Dans un souci d'efficacité et d'organisation, seules seront prises en compte les inscriptions rédigées sur la fiche spécifique dûment remplie, sans oublier le tampon de l'UL ou du syndicat ainsi que la signature du responsable. (page 24)

Le cursus de formation doit être respecté. Il introduit des prérequis indispensables précisés dans chaque fiche de présentation.

Syndiqués et responsables de syndicats, vous avez entre les mains l'offre de formation syndicale CGT proposée et organisée par l'Union Départementale CGT de la Charente.

Les stages y sont proposés selon trois familles de formation de la CGT :

« *Etre acteur toute sa vie* »

« *Accompagner au mandat* »

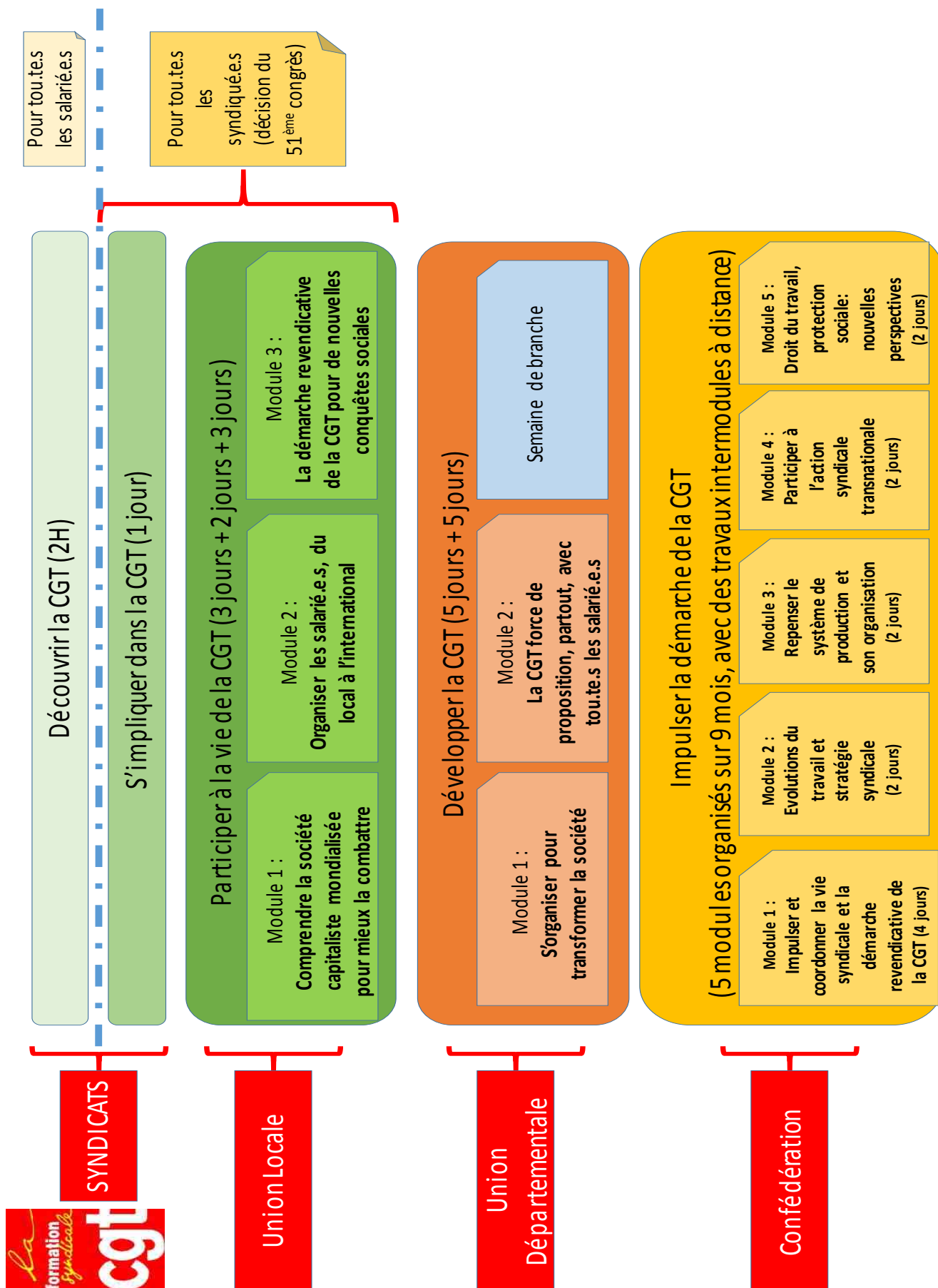
« *Accompagner à la responsabilité* »

3- Les droits liés au maintien de la rémunération:

L'employeur est dans l'obligation de maintenir la rémunération au salarié (se référer à la page 19 – le congé de formation- article L 2145-6).

Le guide de la formation syndicale 2021

Le nouveau parcours de formation syndical





partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : Héritière des valeurs de solidarité, d'entraide et de confiance de ses fondateurs, elle s'engage pour le bien-être de ses assurés et de tous ceux qui ont besoin de son expertise et de son savoir-faire. MACIF est présente dans tous les secteurs d'activité et propose des solutions innovantes et personnalisées pour répondre à vos besoins. MACIF est membre de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) et de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelles (FFSAM).

Le guide de la formation syndicale 2021

INTITULE DES STAGES	NB JOURS	DATES DES STAGES	DELAI PREVE- NANCE	Page	
ETRE ACTEUR TOUTE SA VIE SYNDICALE					
S'IMPLIQUER DANS LA CGT (ex FANS)	1	8 mars 2021	8 février 2021	6	
	1	9 mars 2021	9 février 2021		
	1	10 mars 2021	10 février 2021		
	1	11 mars 2021	11 février 2021		
	1	12 mars 2021	12 février 2021		
S'IMPLIQUER DANS LA CGT (ex FANS)	1	7 juin 2021	7 mai 2021	6	
	1	8 juin 2021	8 mai 2021		
	1	9 juin 2021	9 mai 2021		
	1	10 juin 2021	10 mai 2021		
	1	11 juin 2021	11 mai 2021		
PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT (Ex Niveau 1)				7	
Modules 1	Bloc 1	3	Du 6 au 8 septembre 2021	6 août 2021	8
NIVEAU 2	Module 1 (°)	5	Du 1 ^{er} au 5 février 2021	ANNULÉ 26 mars 2021	8
	Module 2 (°)	5	Du 26 au 30 avril 2021		
NIVEAU 2	Module 1 (°)	5	29 novembre au 3 décembre 2021	29 octobre 2021	15 octobre 2021
	Module 2 (°)	5	Du 15 au 29 novembre 2021		
VIE SYNDICALE	3	Du 20 au 22 septembre 2021	20 août 2021	8	
ACCOMPAGNER AU MANDAT					
DELEGUE SYNDICAL	5	Du 22 au 26 mars 2021	22 février 2021	10	
DELEGUE SYNDICAL	5	Du 14 au 18 juin 2021	14 mai 2021	10	
DELEGUE SYNDICAL	5	Du 6 au 10 décembre 2021	6 novembre 2021	10	
CONSEILLER DU SALARIE	2	Du 20 au 21 janvier 2021	20 décembre 2020	11	
CONSEILLER DU SALARIE	2	Du 14 au 15 septembre 2021	14 août 2021	11	
AGEFIPH	3			14	
AT – MP (Accident du Travail – Maladie Prof.)	3	Du 22 au 24 février 2021	22 janvier 2021	14	
AT – MP (Accident du Travail – Maladie Prof.)	3	Du 31 mai au 2 juin 2021	30 avril 2021	14	
AT – MP (Accident du Travail – Maladie Prof.)	3	Du 1 ^{er} au 3 septembre 2021	1 ^{er} août 2021	14	
AT – MP (Accident du Travail – Maladie Prof.)	3	Du 8 au 10 novembre 2021	8 octobre 2021	14	
C.S.E. (Prise de mandat) (Comité Social et Economique)	5	Du 15 au 19 mars 2021	15 février 2021	12	
	5	Du 22 au 26 novembre 2021	22 octobre 2021	12	
	3	Du 21 au 23 juin 2021	21 mai 2021	12	
S.S.-C.T. (Santé – Sécurité – Conditions de Travail)	5	Du 17 au 21 mai 2021	17 avril 2021	13	
	5	Du 13 au 17 décembre 2021	13 novembre 2021		

Le guide de la formation syndicale 2021

INTITULES DES STAGES	NB JOURS	DATE DES STAGES	DELAI DE PREVENANCE	Page
ACCOMPAGNER A LA RESPONSABILITE				
Dirigeant UD	2	16 au 17 septembre 2021	16 août 2021	
COGITIEL	2	6 et 7 avril 2021	6 mars 2021	15
COGITIEL	2	9 et 10 novembre 2021	9 octobre 2021	15
CFC	2	23 et 24 septembre 2021	23 août 2021	16
FORMATION DE FORMATEUR	5	29 mars au 2 avril 2021	28 février 2021	18
	5	Du 11 au 15 octobre 2021	11 septembre 2021	
ANIMATEUR VIE SYNDICALE	5	Du 21 au 25 juin 2021	21 mai 2021	17
	5	Du 4 au 8 octobre 2021	4 septembre 2021	
FORMATIONS SPECIFIQUES				
CHSCT. Spécial SANTE	3	Du 11 au 13 janvier 2021	11 décembre 2020	
PRUDIS	5	Du 25 au 29 janvier 2021	24 décembre 2020	
PRUDIS	5	Du 28 juin au 2 juillet	28 mai 2021	
PRUDIS	2	4 et 5 novembre 2021	4 octobre 2021	
Journée d'étude DISCRIMINATION SYNDICALE	2	25 et 26 mai 2021	25 avril 2021	
Journée d'étude LUTTE CONTRE LES IDEES D'EXTREME DROITE	1	13 septembre 2021	13 Août 2021	

Etre acteur toute sa vie syndicale

S'IMPLIQUER DANS LA C.G.T. (ex FANS)

ORGANISEE PAR :

UNIONS LOCALES

Formation organisée par les syndicats ou les ULs
(aide et accompagnement de l'UD)

Durée 1 jour

Lieu Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULEME

Public - Nouveaux adhérents
- Syndiqués sans formation initiale

Objectifs Permettre à tous les adhérents d'acquérir, dès son adhésion, les connaissances et les savoir-faire pour s'impliquer dans la vie de son syndicat.

Contenu Le principe de vie démocratique C.G.T.
Le système capitaliste mondialisé
Le travail

Etre acteur toute sa vie syndicale

PARTICIPER A LA VIE DE LA C.G.T. (ex Niveau 1)

ORGANISEE PAR :

UNIONS LOCALES

Attention les modules sont à faire dans l'ordre

<u>Durée</u>	Module 1 3 jours Module 2 2 jours Module 3 3 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi 16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Tous les syndiqués
<u>Pré-requis</u>	<i>S'impliquer dans la CGT</i>
<u>But</u> ou	Apporter à chaque syndiqué, ancien ou nouveau, les connaissances lui permettant de participer à la vie du syndicat et d'élaborer les orientations CGT.
<u>Objectifs</u> la vie	Décider et participer activement à de son organisation, en commençant par son syndicat, comprendre la société capitaliste et les moyens de lutter dans cet environnement
<u>Contenu</u>	<u>Module 1 :</u> Le capitalisme, c'est quoi ? Le travail et le processus de production La société capitaliste mondialisée Procédure législative en France <u>Module 2 :</u> Les organisations syndicales en France, en Europe et dans le monde Les valeurs de la CGT : les principes fondamentaux <u>Module 3 :</u> La démarche CGT pour transformer la société Contester, proposer Organiser la mobilisation Négocier pour gagner

Etre acteur toute sa vie syndicale

NIVEAU 2 (DEVELOPPER LA C.G.T.)

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

(les modules 1 & 2 sont à faire dans l'ordre)

Durée	2 modules de 5 jours
Lieu	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
Public	Tous les syndiqués
Prérequis	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
Objectifs	Poursuivre la construction et l'élargissement des connaissances nécessaires aux militants et dirigeants de nos syndicats et organisations.
Contenu	Module 1 : Transformation du travail, Le système capitaliste : ses crises, ses solutions, Construire le rapport de force Module 2 : Institutions européennes et mondiales, interventions syndicales Emplois industriels, services, services publics

VIE SYNDICALE (Ex Niveau 2 Partie 3)

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

Cette session de formation généraliste est ouverte à tous les syndiqués ayant participé aux 2 premières parties du Niveau 2 (ou à l'ex-stage moyen). Toutefois, pour tenir compte des besoins et de l'évolution nécessaire à notre cursus de formation, des syndiqués ayant participé aux 3 modules "participer à la vie de la CGT" y ont leur place. Elle n'est donc pas réservée aux militants, voire aux dirigeants de nos organisations, mais elle s'adresse aussi à eux.

Durée	3jours
Lieu	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
Public	Tous les syndiqués
Prérequis	<i>Développer la CGT et/ou participer à la vie de la CGT</i>
Objectifs	Cette session a pour objectif de transformer notre qualité d'intervention et de vie syndicale à tous les niveaux, en commençant par les lieux de syndicalisation. Elle devra permettre de lever les obstacles à la mise en œuvre de notre démarche, de gagner à un état d'esprit nouveau.
Contenu	Connaître les enjeux pour le syndicalisme aujourd'hui. S'interroger sur leur propre activité au regard du salariat d'aujourd'hui. d'avoir des pistes de réflexion pour participer à la modification de l'activité syndicale CGT dans toutes ses dimensions. S'approprier l'idée que la démocratie est au cœur de notre activité, la connaissance des outils existants et/ou à conquérir pour sa mise en œuvre et l'idée que la démocratie est accessible. Comprendre que la démocratie s'anime et s'organise (se construit) pour atteindre les objectifs décidés par les syndiqués et que, pour ce faire, il y a besoin d'une équipe, d'une direction syndicale élue, composée de syndiquées et de syndiqués. Appréhender les responsabilités et les tâches à assumer par des syndiqués pour être efficace.

Accompagner au mandat

DELEGUE SYNDICAL

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

Formation obligatoire dans les 6 mois suivant le mandatement

<u>Durée</u>	5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Les Délégués Syndicaux ou RSS, Secrétaire Général du syndicat, Représentant de proximité
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>But</u>	Equiper les Délégués Syndicaux pour qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre la démarche revendicative CGT dans le cadre de leurs missions.
<u>Contenu</u>	<ul style="list-style-type: none">- Rôle, missions et conception CGT du mandat de Délégué Syndical- Mettre en œuvre la démarche CGT pour construire le rapport de force avec les salariés- Le rapport de force dans la négociation pour obtenir de nouveaux droits

Accompagner au mandat

CONSEILLER DU SALARIE

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

Durée	2 jours
Lieu	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi 16000 ANGOULEME</u>
Public	Conseillers du salarié, dirigeant de syndicat
Prérequis	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
But	Préparer à l'exercice du mandat de Conseiller du Salarié. Identifier les savoirs et savoir-faire syndicaux et juridiques à mettre en œuvre pour exercer le mandat en cohérence avec la conception CGT.
Contenu	Les missions et le statut du Conseiller du Salarié ; le pré-entretien ; le droit du licenciement ; la rupture conventionnelle ; l'entretien préalable au licenciement ; organiser les suites de l'entretien préalable ; notions juridiques et approche de la Prud'homie.

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (C.S.E.)

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

Durée	5 jours
Lieu	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi 16000 ANGOULEME</u>
Public	Les élus du personnel au C.S.E.
Prérequis	<i>S'impliquer dans la CGT</i>
But	Acquérir les bases pour accomplir le mandat d'élu au CSE en lien avec la démarche syndicale C.G.T.
Contenu	* Les droits, les moyens et le fonctionnement du CSE en lien avec l'activité syndicale * Les prérogatives et attributions économiques du CSE * La comptabilité dans l'entreprise et l'intervention syndicale * Les activités sociales, sportives et culturelles * L'intervention syndicale sur la formation professionnelle et continue

Accompagner au mandat

SANTE - SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL (S.S.- C.T.)

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi 16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Les élus du personnel au C.S.E., les élus SS-CT, les représentants de proximité
<u>Prérequis</u>	<i>S'impliquer dans la CGT</i>
<u>But</u>	Donner aux élus et mandatés SS-CT, les bases pour accomplir leurs missions dans l'intérêt des salariés et en lien avec les orientations de la CGT.
<u>Objectifs</u>	Les participants seront capables de : - définir les missions dans le cadre SS-CT pour contribuer à l'amélioration de la santé et de la prévention - D'assumer les principales tâches de l'élu à la commission SS-CT
<u>Contenu</u>	A Droits, moyens et missions A Obligations de l'employeur A L'accident du travail et la maladie professionnelle : démarches à mettre en œuvre (enquête) A Analyse des risques et développement de la prévention A Les liens nécessaires entre l'activité revendicative du syndicat, l'action de la Commission SS-CT et des élus CGT



PLAN DE FORMATIONS

UD CGT de la Charente

2021

JUILLET		AOUT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE				
Mer 2	Lun 7	Lun 2	Mer 4	Mai 1	Mer 3	Mer 8	Mer 15	Mer 22	Mer 29	Mer 5	Mer 12	Mer 19	Mer 26	Mer 2	Mer 9	Mer 16	Mer 23	Mer 30

■ DROIT DE VOTER LE 17 SEPTEMBRE 2021
■ Formation pour le recrutement
■ PLACES
■ Budget 2021 (15/10/2021)
■ Autres formations / annuaires / offres
■ Copain copain - Zone A (Postale)
■

Accompagner au mandat

ACCIDENTS DU TRAVAIL MALADIES PROFESSIONNELLES (A.T.-M.P.)

ORGANISEE PAR :

UNION LOCALE
du Grand Angoulême :

Durée 3 jours

Lieu Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi - 16000 ANGOULEME

Public Tous les salariés du secteur privé.

Cette formation est particulièrement enrichissante pour les membres SS-CT et tous les salariés confrontés aux problèmes de sécurité, d'accidents, de santé, de maladie et de mauvaises conditions de travail.

Elle est organisée en collaboration avec la CARSAT et l'ARACT.

A.G.E.F.I.P.H.

Durée 3 jours

Public Elus CSE,
Responsables syndicaux,
Conseillers du salarié

Contenu

- * Handicap, inaptitude, santé au travail
- * Rôle des instances et leurs prérogatives
- * Négociation collective en direction des salariés handicapés
- * Prévention et réparation des préjudices des salariés usés ou porteurs de handicap
- * Handicap et maintien dans l'emploi

COGITIEL

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	2 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi</u> <u>16000 ANGOULEME</u>
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>Public</u>	Militants des syndicats utilisateurs (ou futurs utilisateurs) de l'outil COGITIEL ; Responsables à la politique financière et autres responsables de syndicats.
<u>Objectifs</u>	Etre capable d'utiliser les logiciels informatiques de la CGT : COGITIEL (base de données) COGETISE (logiciel informatique de reversement des cotisations via Internet)
<u>Contenu</u>	<u>COGITIEL :</u> Gérer les éléments essentiels de la vie du syndicat, en lien avec les différentes structures auxquelles il adhère Mettre en relation toutes les structures de la CGT Partager les données communes tout en gardant une autonomie de fonctionnement pour soi-même <u>COGETISE :</u> Reverser les cotisations syndicales via Internet

CFC (Commission Financière et de contrôle)

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	2 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi - 16000 ANGOULEME</u>
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>Public</u>	membres des CFC des syndicats et des ULs.
<u>Objectifs</u>	A l'issu de ce stage, les membres des CFC seront en capacité d'identifier les 3 missions d'une CFC et d'en déterminer les principes de fonctionnement conformément aux obligations légales et à nos orientations.
<u>Contenu</u>	<ul style="list-style-type: none">- <u>Définition, composition, fonctionnement et missions de la CFC</u>- <u>Loi du 20 août 2008, les obligations et les seuils</u>- <u>Données et opérations à contrôler. Quels supports? Présentation comptable</u>- <u>Les règles de vie financière dans la CGT</u>- <u>Des recettes et procédures particulières à contrôler.</u>

Animateur Vie Syndicale

ORGANISEE PAR :
Union Départementale

<u>Durée</u>	5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi - 16000 ANGOULEME</u>
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>Public</u>	Secrétaire ou future Secrétaire de Syndicat, Animateur vie Syndicale
<u>Objectifs</u>	Cette formation se donne pour objectif d'équiper ses animateur(trice)s de la vie syndicale, afin de mettre en place à tous les niveaux de l'organisation des animateurs ou animatrices à la vie syndicale, renforcer leur rôle, les former à leur mandat et notamment sur les tâches de syndicalisation . A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en capacité de définir le rôle et les missions de l'animateur (trice) à la vie syndicale et d'identifier les outils nécessaires à la réalisation de ces missions.
<u>Contenu</u>	<ul style="list-style-type: none">- Rôle et missions de l'animateur à la vie syndicale- Connaissance du salariat et des forces organisées de la CGT- Suivi de l'audience et de la représentativité de la CGT- Conception du projet de syndicalisation pour renforcer et structurer l'organisation Assurer une qualité de vie syndicale

FORMATION DE FORMATEUR

ORGANISEE PAR : Union Départementale

<u>Durée</u>	5 jours
<u>Lieu</u>	<u>Maison des syndicats, 10 rue Chicoutimi - 16000 ANGOULEME</u>
<u>Public</u>	Tous les syndiqués qui ont envie et sont susceptibles d'intervenir et/ou d'animer des stages de formation syndicale.
<u>Prérequis</u>	<i>Participer à la vie de la CGT</i>
<u>But</u>	Cette formation a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu'ils soient à même d'animer ou d'intervenir dans une formation syndicale CGT déjà construite.
<u>Objectif</u>	Les stagiaires seront outillés pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.
<u>Thèmes abordés</u>	L'accueil Les caractéristiques de la formation syndicale CGT Les pratiques La communication
<u>Evaluations prévues</u>	Evaluations formatives en cours de stage à l'occasion d'exercices et mises en situation permettant aux participants d'auto-mesurer leur capacité à mettre en œuvre les recommandations Evaluations de fin de thème, sous forme de synthèses Evaluation d'appréciation de fin de formation

Le congé de formation



Article L 2145-5

Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisées soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés.

Article L 2145-6

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire, des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié, est déduit de la contribution définie au 1° de l'article L 2135-10.

Article L 2145-7

La durée totale des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale pris dans l'année par un salarié ne peut excéder douze jours.

Elle ne peut excéder dix-huit jours pour les animateurs des stages et sessions. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée.

Article L 2145-10

La durée du ou des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale ne peut être imputée sur celle du congé payé annuel.

Elle est assimilée à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, du droit aux prestations d'assurances sociales et aux prestations familiales ainsi que pour l'ensemble des autres droits résultant pour l'intéressé de son contrat de travail.

Article L 2145-11

Le congé de formation économique et sociale et de formation syndicale est de droit, sauf dans le cas où l'employeur estime, après avis conforme du Comité Social Economique, que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Le refus du congé par l'employeur est motivé.

En cas de différend, le refus de l'employeur peut être directement contesté devant le bureau de jugement du Conseil de Prud'hommes dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L 2315-16

Le temps consacré aux formations prévues au présent chapitre est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation.

Le congé de formation

Article L 2315-17

Les formations sont dispensées soit par un organisme figurant sur une liste arrêtée par l'autorité administrative dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, soit par un des organismes agréés mentionnés à l'article [L. 2145-5](#). Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Article L 2315-18

Les membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article [L. 2314-1](#) bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Le financement de la formation prévue à l'alinéa précédent est pris en charge par l'employeur dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Article L 2315-40

La formation des membres de la Commission Santé, Sécurité au Travail et Conditions de Travail est organisée sur une durée minimale de :

- 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés
- 5 jours dans les entreprises de plus de 300 salariés

Article L 2315-63

Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du Comité Social et Economique élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article [L. 2145-11](#), d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le Comité Social et Economique.

Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles [L. 2145-5](#) et suivants.



Le guide de la formation syndicale 2021

Modèle de demande de congé

(hors stages CSE et SS-CT sauf si élus suppléants au CSE)

(à transmettre par le stagiaire 30 jours avant le début de la formation)

NOM – PRENOM

Adresse personnelle

Code postal—Ville

Date

Monsieur le Directeur

.....

Adresse

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du au , conformément aux dispositions prévues par l'article ou le décret (*voir ci-dessous*), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale.

Je vous rappelle que, conformément à l'article L 2145-6 du Code du Travail modifié par l'Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale, a droit au maintien total de sa rémunération par l'employeur.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « La Formation Syndicale C.G.T. » de la Confédération Générale du Travail (C.G.T.), organisme agréé par le Ministère du Travail.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour les stages classiques (formation économique, sociale et syndicale):

- Articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail pour ***l'ensemble des salariés du secteur privé***
- Décret n° 84-474 du 15 juin 1984 pour ***les salariés de la Fonction Publique d'Etat***
- Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 modifié par le décret 94-191 du 4 mars 1994 pour ***les salariés de la Fonction Publique Territoriale***
- Décret n° 88-676 du 6 mai 1988 pour ***les salariés de la Fonction Publique Hospitalière***

Le guide de la formation syndicale 2021

Modèle de demande de congé (pour les stages CSE si élus titulaires)

NOM – PRENOM
Adresse personnelle
Code postal—Ville

Date
Monsieur le Directeur
.....
Adresse

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L 2315-16, L 2315-17 et L 2315-63 du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du au , en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour information :

Pour les stages CSE, l'UD établira un devis précisant le coût de cette formation et le transmettra au syndicat chargé de le remettre au (à la) Secrétaire du C.S.E. pour signature et donc validation.

Ce devis signé devra être remis à l'UD qui se chargera de le renvoyer à La Formation Syndicale à Montreuil qui établira la facture et l'enverra au CSE.

Modèle de demande de congé (pour les stages SS-CT)

NOM – PRENOM
Adresse personnelle
Code postal—Ville

Date
Monsieur le Directeur
.....
Adresse

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L 2315-16, L 2315-17, L 2315-18, L 2315-40 du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du au , en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

A l'issue du stage, une facture vous sera adressée, conformément aux éléments ci-après :

Frais pédagogiques € x 5 j soit €
Frais de repas € x 5 j soit €

Dans l'attente d'une réponse favorable,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Pour information :

- Pour les stages SS-CT des élus des entreprises **de moins de 300 salariés**, la demande de formation se fera en deux temps :
 - 3 jours sur le droit SS-CT (courrier ci-dessus)
 - 2 jours sur le droit Formation Economique, Sociale et Syndicale (courrier page 21)

Le guide de la formation syndicale 2021

Fiche individuelle de candidature

INTITULE DU STAGE :

dispensé du/...../..... au/...../.....

L'UL ou Le syndicat CGT (*)

.....

propose la candidature de :

.....

au stage référencé ci-dessus.

Renseignements concernant le (la) candidat (e) :

Adresse personnelle

Code postal : Ville:

☎ :

Courriel :@.....

Année de naissance : Année d'adhésion.....

Ses responsabilités syndicales :

Secrétaire Général Trésorier Autres (à préciser) :

.....

Ses mandats :

RSS Elu C.S.E. Titulaire

Délégué Syndical Elu C.S.E. Suppléant

Représentant de proximité Elu ou mandaté S.S.-C.T.

Entreprise – de 300 salariés

Entreprise + de 300 salariés

Son parcours de formation :

F.A.N.S. Année :

Niveau 1 (tronc commun) Année :

Niveau 2 (tronc commun) Année :

(*) Rayer la mention inutile

Fiche à retourner à ud-cgt16@orange.fr

Le guide de la formation syndicale 2021

Schéma explicatif pour la demande de congé pour la « formation des élu-e-s au comité social et économique »

la cgt

Madame / Monsieur le secrétaire du Comité Social et Économique
 Nom de la société
 Adresse
 Code postal et ville

à compléter

Devie pour la formation économique des membres du Comité Social et Économique
 d'Entreprise ou d'Établissement.

Monsieur / Madame

Conformément aux articles L. 2313-62 du code du travail, M./Mme _____ a été nommé
 à exercer un stage de formation économique pour les membres du comité d'entreprise ou d'établissement.
 Cette formation, est organisée par « la formation syndicale CGT » au sein d'un organisme agréé et se
 déroule du 02 au 07 février 2021 pendant 5 jours.

Vous trouverez une facture à l'usage du stage conformément aux éléments indiqués ci-dessous pour vous
 permettre de vous retourner de courtier, valant devis, signé avec la mention « bon pour accord » par
 journal - tdf.cgt@orange.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante - **IMI CGT Cherbourg - BP
 aux Chocottes - 14000 ANGLISSEME**

FRAIS PÉDAGOGIQUES : _____ € = 5 jours = _____ €
 FRAIS DE SÉJOUR :
 DÉJEUNER 15.25 € x 5 repas = 76.25 €
 REPAS 13.25 € x _____ repas = _____ €
 HÉBERGEMENT 60 € par nuit
 60€ x _____ nuits = _____ €

FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :
 0.27 euros x _____ km = _____ €

à compléter à partir du tableau 1 ci-dessous et en fonction de l'effectif de l'entreprise

à compléter

à compléter (additionner les frais pédagogiques + de séjour + de transport)

PREX TOTAL : _____ €

Si vous avez besoin d'autres éléments vous pouvez me contacter par téléphone au : 02.40.26.14.45
 de vous plus d'agréer, Madame, Monsieur, l'organisation de mes prestations les meilleurs.

Dominique BULLÉZIE
 Secrétaire CG-CGT Cherbourg
 Département Formation (Chocottes)

Ce document est à retourner complété, daté et signé à l'adresse ci-dessus.

Date : _____ / _____ / 2021.
 Nom et prénom du secrétaire du comité d'entreprise : _____
 Mention « bon pour accord » : _____
 Signature : _____

TABLEAU 1		Au 1 ^{er} janvier 2021, le SMIC = 10,25 €	
Effectifs de l'entreprise	Taux du smic horaire	forfait pédagogique journalier	facture totale pour 1 stagiaire 5 jours et 5 repas
50 à 74 salariés	11	112,75 €	640,00 €
75 à 99 salariés	12	123,00 €	691,25 €
100 à 124 salariés	13	133,25 €	742,50 €
125 à 149 salariés	17	174,25 €	947,50 €
150 à 174 salariés	20	205,00 €	1101,25 €
175 à 199 salariés	24	246,00 €	1306,25 €
200 à 224 salariés	28	287,00 €	1511,25 €
225 à 250 salariés	31	317,75 €	1665,00 €
à partir de 250 salariés	36	369,00 €	1921,25 €

Exemple pour une entreprise de 110 salariés, le taux est de 13

Le SMIC horaire en 2021 est de 10,25 €

⇒ Le forfait pédagogique journalier sera de 13 x 10,25 € = 133,25 €

⇒ Soit pour une formation de 5 jours avec 5 repas,

La facture sera de (133,25 € + 15,25 €) x 5 jours = 742,5 €

AGENDA

Du 25 au 29 janvier : Formation Prudis

Lundi 25 janvier : Secrétariat

26-27 janvier : CCN en visio (Samantha DUMOUSSEAU)

Mardi 26 janvier : Journée d'action des syndicats de l'EN à 10h devant le DSDEN

Jeudi 28 janvier : Collectif d'animation du CR CGT NA - Angoulême (Samantha DUMOUSSEAU)

Vendredi 29 janvier : CE de l'UL Charente Limousine à 9h (Michaël LABLANCHE)
Réunion des RFS CGT NA en visio à 9h30 (Véronique LAVERGNE)

Lundi 1^{er} février : Secrétariat

Mardi 2 février : Réunion de la commission document d'orientation du 42^{ème} congrès (Michaël LABLANCHE)

Jeudi 4 février : Journée interprofessionnelle de mobilisation et de grève
Journée de lancement de la campagne TPE en Charente
Réunion de l'USTC

Vendredi 5 février : CE de l'UD

Lundi 8 février : Secrétariat
Réunion du collectif DLAJ à 14h (Gwladys AUDUBERT-LALANDE)

Jeudi 11 février : Réunion du comité Régional CGT NA (Samantha DUMOUSSEAU)

Vendredi 12 février : CE de l'UL du Ruffécois à 14h (Michaël LABLANCHE)

17-18 février : AG de Prudis

Jeudi 18 février : CE de l'ULGA (Thierry SEBIRE)

Vendredi 19 février : CE UL Charente Limousine (Michaël LABLANCHE)

CONTACTS

Union Départementale CGT de la Charente

10 rue Chicoutimi - Ma Campagne - 16000 ANGOULEME / Tel : 05 45 38 11 48
Secrétariat de l'UD : ud-cgt16@orange.fr / Site Internet : www.cgt16.fr /

Union Locale CGT du Grand Angoulême

6 Allée des Troènes - 16000 ANGOULÊME / Tel : 05 45 22 88 05 / Fax : 05 45 38 02 26
cgt.ul.angouleme@wanadoo.fr

Union Locale CGT du Cognçais

3 - 5 rue Plumejeau - 16100 COGNAC / Tel : 05 45 35 36 17 / ulcgtcognac@wanadoo.fr

Union Locale CGT d'Horte et Tardoire

En cours de relance / Tel : 06 23 63 72 07 / cgt.ul.horteettardoire@gmail.com

Union Locale CGT du Ruffécois

4 rue de l'Ordaget - 16700 Ruffec Tel / Fax : 05 45 30 38 31 / ulruffec@orange.fr

Union Locale CGT du Sud Charente

Le Logis de Plaisance - ZA Plaisance - 16300 BARBEZIEUX
Tel / Fax : 05 45 78 21 99 / ulcgt sudcharente@wanadoo.fr

Union Locale CGT de Charente Limousine

Mairie d'Exideuil - 16150 EXIDEUIL
Tel / Fax : 05 45 84 09 35 / union-locale-cgt-chte-limousine@orange.fr